

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-1184/SG/AI portant autorisation administrative d'exercer le commerce des boissons.

n° 69-1184/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 août 1969

Numéro JO
n° 17 du 25/08/1969

Date du numéro
25 août 1969

TEXTE INTÉGRAL

M. Harkian Agop est autorisé à exercer le commerce des boissons au bar-réseau «Le Concorde» (ex Mérou), place Ménélik, Djibouti. Le Service des Contributions directes est autorisé à délivrer à l'intéressé une licence de 1re classe.